



Réunion Aquitanis/Agglo

20 septembre 2021

Compte Rendu

Présent-e-s :

- Damien MOREAU pour la Communauté d'Agglomération de La Rochelle
- Aurélie de DOMINGO pour Aquitanis
- Sonia DINH pour Le Sens de la Ville
- Sophie, Christine DS, Fabien pour HICÉO

Ordre du jour

- Pollution du site
- Mobilité douce
- 5G
- Plan guide
- Parcelle proposée

Pollution du site

Deux domaines d'intervention identifiés par l'Agglo en 1995 lors du transfert de propriété par la SNCF :

- la biodiversité
- la pollution par mâchefer et hydrocarbure

L'action est encadrée par l'épineuse sensibilité à la Loi Littoral veillée par des associations actives.

De multiples projets ont échoué (commerce, salle de spectacle notamment pour cause de non respect du POS invoqué pour justifier les multiples rejets de permis de construire.

En 2015, l'étude du sol détermine :

- la catégorisation d'un mâchefer non lixiviable donc inerte (voir [la note d'infos](#) élaborée par nos soins en amont de la réunion)
- la présence de l'odontite de Jaubert, (<https://www.emberiza-ecologie.fr/especes/lodontite-de-jaubert/>), sur la partie nord de la zone réapparue lors de fouilles archéologiques découvrant un village gallo romain sur le territoire Bongraine

- la présence de l'Azuré du Serpolet relogé dans la partie nord est de l'espace
- des hydrocarbures dans une des cavités de la nappe phréatique justifiée par la présence d'une cuve et de canalisations non entretenues

Les travaux programmés s'établissent autour de :

- décapage du sol sur 30 à 50 cm de profondeur avant rajout de terre végétale
- stockage du décaissement sous forme de merlon disposés en bordure de la voie de chemin de fer au sud du quartier
- nettoyage de la nappe phréatique par pompage
- maintien des sondages permanents pour mesurer l'évolution des hydrocarbures

Les cultures potagères sont interdites dans la zone sud concernées par le mâchefer.

Toutes les mesures et analyses sont disponibles dans les services de l'Agglo, à la demande.

Le travail d'études et d'orientation en terme de pollutions est assuré par le Cabinet d'Etudes EODE auprès de l'Agglo.

La géothermie est en étude et décision sera prise pour la fin d'année.

Mobilité douce

Les plans de développement vélo/véhicule électrique ou hybride sont en cours d'études.

La 5G

Il est effectivement accordé un permis de construire pour un mât de 30 mètres de hauteur sur une parcelle de terre vendue par Carrefour à Orange. Le permis répond en tout point à la législation et notamment appuyée par une circulaire ministérielle favorable.

La ville d'Aytré et l'Agglo, soutenues par des association de défense des voisins futurs de cette antenne, ont saisi le Conseil d'État.

Des alternatives ont été proposées à Orange sans résultat pour le moment.

Le plan guide

Validé le 15 juillet, voté le 15 septembre.

La définition du cahier des charges se fera par concertation avant d'arrêter les prescriptions. Donc, pour le moment, peu d'indications sur les contraintes.

La parcelle proposée

La superficie de la parcelle est confirmée à 1478 m² sur l'îlot I. La surface de plancher (SDP) est de 1108 m² pour 16 logements.

Notre décision sera nourrie durant le 4^e trimestre 2021. Notre décision devra intervenir pour janvier 2022.

Agenda

La permanence animera des ateliers incluant voisinage, futurs habitants et acteurs de la vie sociale chaque dernier jeudi du mois.

Le prochain atelier est daté exceptionnellement mercredi 22 septembre et nous sommes conviés à y présenter notre démarche.

Fait à La Rochelle le 20 septembre 2021